

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2023

n° 124-23

Objet : RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école D Permis

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 novembre 2023

délibération n° 124-23

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école D Permis**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que Grand Chambéry conventionne depuis 2015 avec deux sociétés d'auto-école pour l'utilisation d'une voie de l'aérodrome ouverte au public.

Il est proposé de répondre à la demande de la SARL D Permis en l'autorisant à utiliser cette voie à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable quatre fois.

Conformément à la délibération n° 063-15 C, la redevance annuelle est de 355,45 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion de l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la délibération n° 063-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 approuvant les tarifs applicables à l'aérodrome,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la SARL D Permis, applicable à compter du 1^{er} décembre 2023,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

124-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école D Permis
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	Convention de mise à disposition

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231128-lmc1H30277H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30277H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	28 novembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mardi 28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------------